



**Commune de BIDART
64210-BIDART**

DELEGATIONS de SERVICE PUBLIC

**Insertion dans une publication locale conformément à l'article L. 2121-24 du
C.G.C.T**

Au terme de la procédure de délégation de service public autorisée par la délibération du conseil municipal du 30 mars 2009 et publications légales du 29 avril 2009 et du 08 mai 2009 dans « les petites affiches » et dans « le Moniteur »,

- Eau potable

la Commune de Bidart, par délibération de son Conseil Municipal le 16/11/2009, a approuvé le choix de l'entreprise LYONNAISE DES EAUX France 11 place Edouard VII-75316 PARIS CEDEX 09 en tant que délégataire par affermage pour l'exploitation du Service d'eau potable, approuvé le contrat de délégation de service public ainsi que le règlement de service et les tarifs afférents. Le contrat prendra effet au 01/01/2010 et pour une durée de 12 ans."

Date de notification à l'entreprise : 14 décembre 2009

- Assainissement

la Commune de Bidart, par délibération de son Conseil Municipal le 16/11/2009, a approuvé le choix de l'entreprise LYONNAISE DES EAUX France 11 place Edouard VII-75316 PARIS CEDEX 09 en tant que délégataire par affermage pour l'exploitation du Service d'assainissement collectif, approuvé le contrat de délégation de service public ainsi que le règlement de service et les tarifs afférents. Le contrat prendra effet au 01/01/2010 et pour une durée de 12 ans."

Date de notification à l'entreprise : 14 décembre 2009

L'intégralité du texte des contrats de délégation de service public et des annexes peut être consultée à la direction générale de la mairie de Bidart du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.